

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LETTRE BIMENSUELLE



décembre 2004

187

L'ACTUALITÉ

87^e Congrès

La résolution générale

Les maires et les présidents de communautés de métropole et d'outre-mer sont convaincus que la décentralisation constitue le système le plus pertinent d'or-

et à la logique de la décentralisation que les communes et leurs groupements participent à la mise en œuvre de politiques publiques décidées ou impulsées par l'Etat, surtout celles qui visent à recréer les conditions de la cohésion sociale (accès, accompagnement, retour à l'emploi, amélioration de l'offre de logement social) ou à promouvoir la réussite scolaire.

Ils sont bien décidés à exercer toutes leurs responsabilités, qu'elles relèvent traditionnellement de leurs compétences ou qu'elles résultent directement ou indirectement de la réforme de la décentralisation (habitat et logement). Ils tiennent à contribuer au développement des technologies de l'informa-

tion et de la communication (mise en place de l'administration électronique, d'infrastructures et de services de télécommunication) et à assurer une meilleure protection de l'environnement, qu'il s'agisse de la gestion des déchets, de la gestion de l'eau ou de la lutte contre l'effet de serre.

Toutes ces politiques ont un coût et entraînent des charges de plus en plus lourdes que les communes et à travers elles, les contribuables locaux, les usagers, ont de plus en plus de mal à supporter.

1 Les maires et les présidents de communautés de France sont dans ces conditions, fondés à demander à l'Etat de ne pas fragiliser les communes et leurs groupements en remettant en cause leur autonomie financière et fiscale, condition de la liberté locale et d'une gestion responsable.

ganisation et de gestion de l'action publique. Ils attendaient de la seconde étape de la décentralisation qu'elle clarifie les responsabilités des collectivités territoriales, qu'elle facilite et en simplifie l'exercice. Ils attendent surtout qu'elle leur assure dans la durée, les moyens de leur action.

Or, hormis l'amélioration de l'intercommunalité et la création d'une politique locale de l'habitat, la réforme en cours ne répond que très partiellement à leurs attentes.

Les maires et les présidents de communautés de France rappellent qu'ils assument aujourd'hui au plus près des citoyens l'essentiel de l'action publique de proximité et que, par l'intermédiaire de l'intercommunalité, ils sont désormais en capacité de conduire des projets cohérents de développement pour des territoires significatifs.

Ils considèrent normal et conforme à l'esprit



Éditorial



A l'occasion de notre 87^e congrès avec plus de 66 % des suffrages vous m'avez confié un mandat clair, et je vous en remercie.

Ce mandat je ne veux pas le commencer sans rendre hommage à deux de mes prédé-

cesseurs auprès de qui j'ai appris que la force de l'AMF réside dans son unité, dans sa capacité à rassembler, au-delà des clivages partisans, l'ensemble des maires de France. Cette unité, c'est le flambeau que je tiens de Jean-Paul Delevoye et Daniel Hoeffel, et je veux les remercier d'avoir su me le transmettre. Président, je veux être avec vous tous, le gardien de cette flamme, le garant de notre diversité.

Mais ce mandat, je veux aussi le placer sous le signe d'une dynamique renouvelée.

Nous, maires, fantassins de la République, constituons le premier niveau indispensable de la démocratie locale. Mais nous avons parfois le sentiment d'être un peu seuls ; celui de ne pas être souvent écoutés et pas toujours compris des pouvoirs publics.

Il faudra continuer de défendre nos positions avec force et détermination. Nous ne voulons plus être les victimes de décisions imposées, nous voulons être les acteurs de projets partagés. Cela implique un nouveau partenariat, une concertation renforcée toujours plus en amont associant quotidiennement l'Etat et les Maires de France.

Mais je veux aussi une AMF toujours plus présente à nos côtés, toujours plus réactive face à nos difficultés, et souhaite donc développer, en relation avec les associations départementales, les activités de conseil et d'information.

Toujours plus unie, toujours plus réactive, toujours plus combative telle est l'AMF que je vous propose de construire ensemble.

Jacques Pélissard

Brèves

De nouvelles règles pour le nom de famille

A compter du 1er janvier 2005, les parents pourront choisir le nom de famille que porteront leurs enfants (nom du père ou de la mère ou les deux accolés selon l'ordre choisi par les parents). Ceci a été autorisé par la loi du 4 mars 2002 modifiée relative au nom de famille dont le décret d'application, en date du 29 d'octobre 2004, vient d'être publié.

Les nouvelles règles s'appliqueront aux enfants nés à compter du 1er janvier 2005.

Services publics

L'AMF, représentée par Jacqueline Gourault, première vice-présidente, a signé le 30 novembre 2004, avec Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, Frédéric de Saint-Sernin, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, et quinze représentants des services publics, un avenant permettant d'étendre à dix nouveaux départements l'expérimentation de nouvelles formes d'accès aux services publics, initiée en 2003 en Charente, Corrèze, Savoie et Dordogne. « *Il n'est pas acceptable que les évolutions des services publics se fassent en catimini* » a indiqué Gilles de Robien, précisant que cet avenant conduira à mettre en pratique les formes de concertation avec les élus locaux en donnant au préfet un rôle central dans les départements suivants : Cher, Creuse, Hautes-Alpes, Haute-Marne, Oise, Manche, Mayenne, Somme, Corse du Sud et Haute-Corse.

■ **Ceci suppose d'abord** de garantir aux communes et aux communautés et tout spécialement à celles d'outre-mer, un niveau et une évolution de leurs ressources correspondant à l'accroissement de leurs responsabilités et de leurs charges :

■ les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales doivent être indexés à la fois sur les prix et la moitié de la croissance du PIB, permettant ainsi de gager, au moins partiellement, la péréquation et de contribuer à l'égalité des collectivités territoriales,

■ la DGF forfaitaire dont la progression a été inférieure de 4 points à celle de l'inflation dans les cinq dernières années, ne doit pas être à elle seule le support de la péréquation,

■ le gouvernement doit plaider vigoureusement dans les instances européennes pour la création de nouveaux fonds d'interventions territoriales, prenant la suite des fonds structurels européens,

■ les contrats territoriaux d'agglomération et de pays doivent continuer à être financés par l'Etat. ■ **Ceci suppose ensuite** que les communes et leurs groupements soient assurés de pouvoir s'appuyer sur des impôts locaux, leur garantissant un produit fiscal au moins équivalent à celui d'aujourd'hui, évolutif, et compatible avec les capacités contributives des citoyens et dont ils doivent avoir la liberté et la responsabilité de fixer les taux. Ils ne sauraient accepter que le remplacement de la taxe professionnelle, principale ressource fiscale des communes et levier de l'intercommunalité et la suppression de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui représente en moyenne un quart des ressources fiscales des communes rurales, se traduisent par le report de tout ou partie de la charge fiscale sur les ménages.

Ils demandent qu'en tout état de cause, le lien fiscal soit maintenu entre les activités économiques et les communes et leurs groupements, et refusent une spécialisation de l'impôt local aboutissant à la mise en place d'un impôt unique pour chaque catégorie de collectivités territoriales.

Aucune réforme ponctuelle ne devrait être entreprise sans qu'elle ne s'intègre dans une réforme d'ensemble de la fiscalité directe locale et de ses bases d'imposition.

■ **Ceci suppose enfin** que soit réellement mis en œuvre le principe désormais constitutionnel de la péréquation qui doit notamment bénéficier aux communes les plus défavorisées grâce à la mise en œuvre des outils actuels ou à créer. Les maires et les présidents de communautés de France réaffirment leur souhait que soit mise en place, en amont du projet de loi de finances, une conférence annuelle des finances publiques entre l'Etat et les représentants des collectivités territoriales.

AMF-RÉSEAU

Nouveaux présidents d'associations départementales de maires

- Drôme : Michel Grégoire, maire de La Roche-sur-le-Buis
- Meurthe-et-Moselle : Rose-Marie Falque, maire de Aze-railles
- Pas-de-Calais : Joël Duquenoy, maire d'Arques
- Bas-Rhin : Joseph Ostermann, maire de Wasselonne
- Yvelines : Guy Pélissier, maire de Behoust

S'agissant du programme national de cohésion sociale, l'Etat devra préciser ses aides aux communes et aux groupements qui s'engageront dans les maisons de l'emploi, les contrats d'avenir et le développement de l'apprentissage. Il devra pérenniser ses engagements financiers inscrits dans la loi de programmation.

S'agissant de la gestion des déchets, ils entendent obtenir des soutiens financiers renforcés de la part des filières et, à terme, la prise en charge totale, en amont, par les producteurs.

En ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques, ils demandent que la mise en place de la filière entraîne aussitôt la prise en charge complète par les producteurs des dépenses de collecte supportées par les collectivités locales.

2 Les maires et les présidents de communautés de France rappellent, qu'avec le statut de l'élu, la qualité de la fonction publique territoriale est essentielle pour la réussite de la décentralisation. Ils demandent à l'Etat de ne pas fragiliser le statut de la fonction publique territoriale par la réduction du champ des concours et de contribuer à son renforcement en améliorant et en assouplissant le recrutement et la formation, et en promouvant la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

3 Les maires et les présidents de communautés de France rappellent que l'attractivité des territoires urbains et ruraux et la cohésion sociale du pays impliquent l'existence de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Leur évolution ne peut être dictée exclusivement par la recherche d'économies ou d'une rentabilité financière. Elle doit être organisée et maîtrisée dans le cadre d'une véritable concertation et s'inscrire dans une politique de développement des territoires urbains et ruraux les plus fragiles. Ils prennent acte de la décision du Premier Ministre d'accéder à la demande de l'AMF de réunir une conférence nationale des services publics en milieu rural, préparant les états généraux des communes rurales.

Cette démarche positive ne peut être efficace que si les maires et les présidents de communautés de France se mobilisent pour participer à ces états généraux qui doivent être réunis d'urgence et déboucher rapidement sur des propositions concrètes. ■

Baromètre financier édition 2004

Malgré une vision positive de leur situation financière, les maires se montrent plus inquiets sur la santé financière de leurs communes (28 % la jugent « difficile voire mauvaise », contre 21 % en 2003). Ils sont également plus nombreux, en 2004, à pen-

ser que cette situation va se détériorer.

La faiblesse de la reprise de la croissance économique et les effets de l'acte II de la décentralisation expliquent en partie ces inquiétudes.

Si, comme en 2003, les prési-

dents de communautés jugent, majoritairement, leur capacité d'investissement satisfaisante, ils sont en 2004 plus prudents sur leurs intentions d'investissement, notamment en raison des incertitudes pesant sur l'évolution des concours financiers de l'Etat et de la diminution des subventions.

Les partenariats de l'AMF

Les écharpes d'or

Le concours des Echarpes d'Or, créé en 1990 par la prévention routière, a pour objectif de re-



censer, puis de récompenser les initiatives marquantes prises au niveau local pour améliorer la sécurité routière, que ce soit dans le domaine de l'infrastructure, de l'éducation et du respect du code de la route. La prévention routière a rendu public le palmarès 2004 des écharpes d'or, le 18 novembre 2004 à l'occasion du 87^e Congrès des maires de France.

Les prix ont été remis aux collectivités lauréates suivantes :

- Eschbach (Bas-Rhin),
- Déols (Indre),
- Sannois (Val d'Oise),
- Quimper (Finistère),
- Conseil général de Seine-et-Marne.

Trois prix spéciaux ont également été décernés au Conseil général des jeunes du Maine-et-Loire, à la commune de Dommartin-la-Chaussée (Meurthe-et-Moselle) et à la Communauté d'agglomération de Poitiers (Vienne)

Contact : Jean-Yves Salaun.

Tél. 01 44 15 27 45.

Concours Arc Nucléart

Ce concours lancé en novembre 2001 par le CEA en partenariat avec l'AMF, a pour but d'offrir à des communes françaises la conservation-restauration d'œuvres en bois ou en cuir de leur patrimoine grâce aux tech-



niques développées par l'atelier Arc Nucléart. Lors du 87^e Congrès, les prix de la deuxième

édition du concours de sauvegarde du patrimoine ont été remis aux communes lauréates : Beauvoir en Royans (Isère), Chambors (Oise), Frenois (Côte d'Or), Loches (Indre-et-Loire), et Nolay (Côte d'Or).

Contact : Carina Chatain.

Tél. 01 40 56 18 54.

E-mail : carina.chatain@cea.fr

Prix Valentin Haüy

L'association Valentin Haüy se consacre depuis plus de cent ans au service des aveugles et des malvoyants. Elle a créé cette année un prix, d'une valeur de 5 000 euros, destiné à mettre en valeur une personnalité, association ou collectivité, ayant particulièrement œuvré en leur faveur. Ce prix a été décerné, à Jean-Marie Houot, conseiller municipal de Vandoeuvre-lès-Nancy, pour le film sur l'insertion des handicapés en milieu scolaire qu'il a fait réaliser par la Maison des jeunes et de la culture.

Contact : Tél. 01 44 29 27 27.

e-mail : relations.ext@avh.asso.fr

La Poste

Dans le cadre du Salon des maires, Jean Paul Bailly, président de La Poste, a réuni les présidents des commissions départementales de présence postale territoriale et leur a remis la « charte du dialogue territorial », datée de novembre 2004, qui détaille les modalités d'information, de consultation et de contractualisation avec les élus locaux. Ces mêmes présidents ont également été destinataires d'un modèle de convention relative à l'organisation d'une agence postale communale, sur lequel l'AMF est maintenant appelée à se prononcer.

Programme national nutrition Santé

Onze maires de villes ont déjà signé la charte « villes actives du PNNS » : Besançon, Bordeaux, Cannes, Dunkerque, Marseille, Nancy, Paris, Saint-Etienne, Salon de Provence, Valence, La Ville aux Clercs. D'autres s'apprentent à le faire. Le texte de la charte et du guide à l'usage des élus municipaux sont disponibles sur www.sante.gouv.fr/htm/point_sur/nutrition/actions7.htm, ou au ministère de la Santé et de la protection sociale, Direction générale de la santé, Programme national nutrition santé, 8 avenue de Ségur 75007 Paris ». Des réunions interrégionales sont prévues en 2005 pour aider les signataires de la charte à concevoir leurs projets et dialoguer ensemble.

Sur l'agenda du président

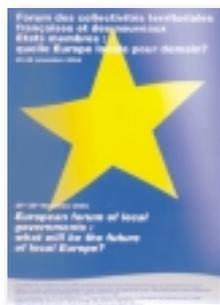
- **30 NOVEMBRE** : participation à la Commission Fouquet sur la réforme de la taxe professionnelle. Participation aux 15^{es} Rencontres financières des décideurs locaux de Dexia Crédit local
- **7 DÉCEMBRE** : participation au Comité des finances locales ; à la mise en place du Groupe de travail « indicateurs de performance dans le domaine des déchets » à l'IGD
- **8 DÉCEMBRE** : Rencontre avec Wilbert Rozas et Carlos Lopez, respectivement président et vice-président de l'association " Red de municipalidades rurales del Perú ". Réunion avec Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'État. Déjeuner avec Xavier Bertrand, secrétaire d'Etat à l'Assurance maladie. Entretien avec Frédéric de Saint-Semin, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire.

Carnet

Conférence nationale des services d'incendie et de secours : Jean-Paul Bacquet, député-maire de Coude - 63 ; Alain David, maire de Cenon - 33 ; Bernard Bourguignon, maire de Sainte-Fortunade - 19 ; Alain Goupy, maire de Caudebec-en-Caux - 76 (titulaires)

Quelle Europe locale pour demain ?

Depuis les années 1980, plus de 350 coopérations ont été établies entre les collectivités françaises et leurs homologues des dix nouveaux pays membres. Des associations d'élus locaux* se sont mobilisées pour débattre, les 25 et 26 novembre dernier, de l'avenir des collectivités territoriales dans l'Europe à 25.



Espace politique européen, décentralisation, services publics locaux et citoyenneté ont été les sujets au cœur des échanges entre élus et agents territoriaux français et étrangers, acteurs socio-économiques et associatifs de la coopération internationale et représentants des institutions nationales et européennes.

Le 26 novembre 2004, des « rencontres-pays » ont été organisées par les villes de Tours, Caen, Rennes et par les conseils régionaux des Pays de la Loire, de la Picardie et de la Bourgogne. Plus de 1000 personnes ont assisté à ces rencontres, dont environ 400 à Paris. Antoine Rufenacht, président du Comité de pilotage, maire du Havre, ancien président de la commission Europe de l'AMF, a insisté sur le rôle des élus locaux pour « faire en sorte que soit créé un véritable espace local européen qui doit jouer tout son rôle dans la construction européenne ». Il a ajouté que « cette manifestation en est une étape certes modeste mais à haute valeur symbolique ». Peter Straub, président du Comité des Régions, a pour sa part encouragé les élus locaux « à poursuivre dans la voie de la décentralisation. L'expérience montre que les collectivités territoriales sont

porteuses de démocratie, contribuent à la diversité culturelle de l'Europe et jouent un rôle majeur en matière de développement économique et social. L'Europe de demain se construit aujourd'hui aussi au niveau local ».

Cette première journée a permis de souligner les spécificités locales des dix nouveaux entrants et de faire émerger des pistes communes de réflexion autour de trois thèmes principaux. Concernant les partenariats et les coopérations entre les collectivités territoriales européennes, les discussions ont révélé que les coopérations ne pouvaient omettre le volet culturel car l'Europe doit tenir compte des citoyens. Ces coopérations doivent être appréhendées sous l'angle d'un véritable partenariat et non d'une aide au développement, pour ensuite évoluer vers des coopérations triangulaires avec d'autres parties du monde. Concernant l'environnement local des collectivités territoriales, les modalités de gestion des services publics ainsi que les problèmes rencontrés sur ce point en France et dans les nouveaux Etats membres ont été examinés. Il a été notamment souligné que le recours à la formule des SEM est encore très peu utilisé dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Ces rencontres ont enfin permis de comparer les différents modes de fonctionnement de la gestion locale. Elles ont surtout montré tout l'intérêt d'une coopération approfondie entre collectivités dans une Europe de plus en plus omniprésente. C'est pourquoi d'autres rencontres vont suivre.

Pour plus d'informations :

europe.international@amf.asso.fr

*ADF / AFCRRE / AMF // ARF // CUF / France Pologne pour l'Europe / France Slovaquie développement / Initiatives France-Hongrie

tamment sur l'articulation entre fonds structurels et politiques contractuelles de l'Etat (contrats de plan, d'agglomération et de pays) Les premières réunions ont surtout soulevé des questions : le FEDER devrait-il financer en priorité les grandes infrastructures ? Mais aussi les transports urbains et interurbains ? Le volet urbain doit-il porter d'abord sur les quartiers sensibles ? Un groupe spécifique est dédié au développement rural, le débat portant sur l'attribution des concours communautaires de préférence en direction des stratégies territoriales de développement.

Les fonds structurels en France après 2006

Alors que des incertitudes pèsent sur l'enveloppe des fonds structurels attribués à la métropole après 2006, la DATAR prépare déjà, en liaison avec les différents ministères, le cadre national pour la mise en œuvre du FEDER et du FSE en France.

Elle a organisé cinq réunions entre septembre et décembre 2004 auxquelles ont été invitées les associations d'élus dont l'AMF. Trois autres réunions sont prévues jusqu'en février 2005, no-

Délégations étrangères au congrès des maires

Avec notamment :

Mohamed Joudar, vice-président du Conseil de la ville de Casablanca.

Yury Kolesnik, directeur du Centre international de formation des villes en Russie.

Maurice Crispi Moussongo,



Ter Adjoint au maire de Douala, Cameroun.

Hiroshi Nakada Hiroshi,



maire de Yokohama, Japon.

Daour Niang, député maire de Pikine, Sénégal.

Americo Silva, président de l'Associa-



tion des municipalités du Cap Vert.

Willy Taminiaux, député-bourgmestre de La Louvière, président de l'Union des villes et commune wallonnes.

Sont également intervenus lors des débats :



Sue Bolam, conseillère municipale de Alnwick District Council, représentante de l'Association des autorités locales anglaises,



Salvatore Cherchi, maire de Carbonia en Sardaigne, représentant de l'Association des communes italiennes,



Wolfgang Schuster, maire de Stuttgart, représentant de l'Association des villes allemandes,



Alexandre Tchernoff, maire de De Bilt, représentant de l'Union nationale des communes des Pays-Bas.



Jean-Pierre Raffarin,
Premier ministre

« [...] la commune et l'intercommunalité sont et resteront le socle de notre structure territoriale. [...] Je reste attaché à la survie des communes. C'est pour cela que j'ai toujours refusé l'élection du Président de l'intercommunalité au suffrage universel. Je ne souhaite pas que le super-maire vienne effacer le maire. [...] j'ai décidé de créer rapidement [...] une conférence des services publics en milieu rural [...] qui pourra préparer [...] des états généraux des communes rurales ».



Jean-Louis Borloo, *ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale*

« Le plan de Cohésion Sociale, ce sont simplement des moyens complémentaires mis à la disposition, des maires pour une période de cinq ans [...] ». Sur les contrats d'avenir : « le pilotage général doit rester départemental mais le contrat d'avenir est sous l'autorité morale du maire ».



Jean-François Copé, *ministre délégué à l'Intérieur*

« L'intercommunalité doit être pour vous un outil, pas un carcan. Nous avons souhaité favoriser une intercommunalité où les petites villes ne perdront pas leur âme. Au contraire, elles y trouveront des moyens nouveaux pour développer l'activité économique... Alors faut-il aller plus loin? Moi je ne le crois pas et je veux à ce titre répondre en

toute transparence à la question de l'identité politique de l'intercommunalité. [...] pour moi l'heure n'est pas à l'élection au suffrage universel des présidents d'intercommunalité. Personnellement, j'y suis tout à fait hostile. [...] ».



Serge Lepeltier, *ministre de l'Écologie et du développement durable*

S'agissant de « la réforme du financement du service public des déchets, je souhaite pour ma part que davantage de souplesse soit donnée aux communes et que le recours à une fiscalité incitative soit facilité ».



Nelly Olin, *ministre déléguée à la Lutte contre la précarité et l'exclusion*

« La pauvreté en milieu rural et l'exclusion sociale qui en découle sont des réalités silencieuses. J'ai décidé de mettre en place un groupe de travail dans la perspective du prochain comité interministériel de lutte contre les exclusions qui se tiendra d'ici l'été 2005. L'AMF y sera associée ».



Nicolas Sarkozy, *ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie*

Sur la Commission Fouquet : « Je m'opposerai à ce qu'il y ait une rupture du lien entre les entreprises et les collectivités territoriales, car si on rompt le lien fiscal et financier entre les entreprises et les collectivités territoriales, vous n'aurez plus une seule commune qui voudra accueillir sur son territoire

une usine et une entreprise. »

« Il faut conserver la liberté de fixation du taux, parce qu'il est des élus qui se battent pour leur territoire et leur commune, qui sont plus dynamiques que les autres : il est normal qu'ils en aient la récompense et disposent de l'autonomie [...] ».

« Je veux également être très vigilant sur les annonces de réforme du foncier non bâti. Je le dis d'ailleurs, je crois profondément à l'agriculture comme activité économique sur notre territoire [...] Et on n'arrangera pas la situation des agriculteurs en déstabilisant les finances des collectivités, et notamment des petites communes ».



Dominique de Villepin, *ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales*

« Le calendrier électoral pour 2007 était intenable, avec cinq élections majeures prévues entre mars et septembre. Face à cette situation nous avons fait le choix de reporter les élections municipales d'un an. Cette option présente en effet trois avantages :

- celui de la clarté, en regroupant les enjeux nationaux en 2007 et les enjeux locaux en 2008,
- celui de la simplicité : les collectivités locales disposeront d'un calendrier budgétaire serein et pourront préparer de vraies campagnes pour les municipales et cantonales,
- le troisième avantage est de ne pas remettre en cause le mode de renouvellement des conseils généraux : le mandat des conseillers généraux élus en 2004 est prolongé d'un an jusqu'en 2011 ».

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2005

Retrouvez pour les abonnés du site www.dexia-clf.fr dans la partie « Le monde local - Villes et Communes », le Débat d'Orientation Budgétaire 2005.

Ce document comprend :

- un rappel des objectifs et obligations légales du DOB,
- des perspectives économiques pour 2005,
- un point sur la loi de finances pour 2005,
- un point sur la loi relative aux libertés et responsabilités locales,
- un calendrier des principales normes à respecter.

Mais aussi, des données sur :

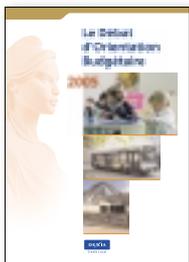
- les références fiscales de votre région,
- des chiffres clés sur l'intercommunalité.

Une fiche actualisée sera disponible après le vote définitif de la loi de finances.

Pour vous abonner, contactez votre correspondant à Dexia Crédit Local (prenom.nom@clf-dexia.com)

DEXIA
Crédit Local

Partenaire
de l'Association
des Maires de France



MAIRE
info
www.amf.asso.fr



de l'information en ligne
de lundi au vendredi, toute
l'actualité communale
et intercommunale.

Abonnement gratuit

Police



Concession de sépulture – Concession perpétuelle

– Reprise – Procès verbal – Affichage

(Arrêt de la cour administrative d'Appel de Nancy, 5 août 2004, commune de Lods d'Anriot, requête n° 99NC00452)

Par délibération en date du 11 mai 1990, le conseil municipal de la commune de Lods, qui compte quelques trois cents habitants, a décidé la reprise des concessions perpétuelles – dont celle numérotée 88 – en état d'abandon dans le cimetière communal ;

Il ressort des pièces du dossier que la concession perpétuelle n°88 du cimetière de la commune de Lods a été attribuée en 1928 à M. Anatole

Y, qui y a inhumé son cousin Léon Z ; qu'en sa qualité de descendant direct de M. Y, M. Pierre X est devenu titulaire de cette concession. Si M. X n'a pas été avisé individuellement selon les formes prévues par l'article R. 361-22 du code des communes susvisé, il est constant que la décision de reprise de la concession dont il s'agit a été affichée tant à la mairie qu'à la porte du cimetière dès la Toussaint de l'année 1990. Au surplus, une affichette avait été apposée sur chaque concession concernée. M. X, qui réside dans la commune de Lods et qui déclare se rendre régulièrement au cimetière, n'a pu ignorer, pendant toute la période s'écoulant de la première délibération du 11 mai 1990 susvisée à celle du 3 février 1995 par laquelle le maire a été

autorisé à reprendre les concessions en état d'abandon, la volonté de la commune concernant la sépulture en question et ce, à supposer même que l'une des modalités d'information collective ait été fortuitement interrompue.

Si M. X expose avoir averti les autorités de sa qualité de titulaire de la concession, il n'établit pas la réalité de cette affirmation.

Dès lors, et nonobstant la circonstance que la commune n'a pas respecté l'édition des procès-verbaux nécessaires conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le dommage dont se prévaut M. X trouve son origine première dans son propre comportement. Cette faute est de nature, dans les circonstances de l'espèce, à exonérer la commune de sa responsabilité. ■

infos pratiques

● La retraite additionnelle de la fonction publique : versement des cotisations dès janvier prochain

Le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) a été institué par la loi sur les retraites du 20 août 2003, au bénéfice des fonctionnaires qui pourront ainsi percevoir une rente distincte de leur pension de retraite versée par la CNRACL ou l'Etat. Il est obligatoire. Il est alimenté par les primes, indemnités et avantages en nature non « cotisés » au titre de la pension de retraite, dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut annuel. Les fonctionnaires à temps non complet travaillant moins de 28 h hebdomadaires, qui relèvent du régime général et non de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), en sont exclus.

La cotisation est de 10 % de l'assiette, répartie à parts égales entre l'employeur et le bénéficiaire. Elle est versée mensuellement et le premier virement devra être effectué dès janvier 2005 à la Caisse des Dépôts et Consignations. Une déclaration annuelle récapitulative est effectuée par l'employeur durant le premier trimestre de l'année qui suit le versement des cotisations.

Une lettre comportant notamment un numéro de contrat RAFP a été envoyée par la Caisse des Dé-

pôts et Consignations à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux. Il est possible de contacter le centre d'appels du RAFP au 02 41 05 28 28 (accessible aux employeurs exclusivement) et de consulter le site internet : www.rafp.fr.

● « Guide des communautés »

A l'occasion de son 87e Congrès, l'Association des maires de France a édité une brochure pratique relative à la coopération intercommunale à



fiscalité propre. Destiné à l'ensemble de ses adhérents, ce guide, actualisé après le vote de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, synthétise l'essentiel des dispositifs institutionnels, fiscaux et financiers des communautés.

Il est téléchargeable sur le site EPCI et le site des associations départementales de maires de l'AMF : www.amf.asso.fr. Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Mission intercommunalité de l'AMF : Tél. 01 44 18 51 90 -

Fax : 01 44 18 13 52.

E-mail : i.denomazy@amf.asso.fr

Agenda

9 décembre 2004

Bureau

21 décembre 2004

Comité de concertation déchets

25 janvier 2005

Commission des finances et de la fiscalité locales

26 janvier 2005

Bureau



Au sommaire du n° 188 de janvier 2005

Actualité : Réforme des documents d'urbanisme : les dispositions contenues dans la loi de simplification du droit

. Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable : repères pour l'application du décret du 26 novembre 2004

. Réforme de la taxe professionnelle : le pré-rapport de la Commission Fouquet

Interview : Jacques Pélissard, président de l'AMF

Intercommunalité : Contrats d'agglomération : bilan de la première génération

Dossier : Petits et grands projets locaux : ce que le mécénat peut apporter

Initiatives : Sensibiliser les jeunes aux risques liés à la consommation d'alcool

Pratique : La méthanisation, une alternative à l'incinération des déchets

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Lettre bimensuelle, n° 187,

41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07,

Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : François

Léonelli - **Éditeur :** Carine Collard -

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin -

Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli -

Maquette-mise en page : Stéphane

Camara - **Impression :** EGR - 86, rue du

Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonne-**

ments : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13

64 - 22 numéros - Numéro 187. N° de

commission paritaire : 0306G84411.